



GRAND MAGISTÈRE - VATICAN
ORDRE ÉQUESTRE DU SAINT-SÉPULCRE
DE JÉRUSALEM

Au service des pierres vivantes en Terre Sainte

Au sujet des situations problématiques de certains membres de l'Ordre



De temps en temps, je reçois des lettres dans lesquelles leurs expéditeurs se plaignent de situations qui ne sont pas conformes à la doctrine de l'Église dans le domaine de la morale, concernant la situation matrimoniale de Chevaliers et Dames divorcés et remariés. D'autres dénoncent aussi le fait que certains de nos membres appartiennent à des entités et des ordres qui ne sont pas reconnus par le Saint-Siège, ou qui sont même en contradiction. J'en parlerai une autre fois. En ce qui concerne la thématique ci-dessus, nous savons tous, comme le précisent nos *Statuts*, qu'on demande aux membres de notre Ordre de l'autodiscipline, un témoignage de foi, le zèle pour le bien et un engagement spécial pour la Terre Sainte (voir l'Art. 4 sur les « Engagements »).

L'Art. 34, en particulier, précise, en ce qui concerne les candidatures pour l'admission au sein de l'Ordre, que les candidats « *doivent être des catholiques d'une foi exemplaire et d'une conduite morale irréprochable* » ; qu'ils soient, en outre, fidèles aux « Obligations » prévues par l'Art. 36, en particulier en ce qui concerne tout comportement qui peut constituer une grave violation publique de la loi divine ou ecclésiastique (§ 5). Il est évident que nous ne parlons pas de vies parfaites, idéalistes, mais de la vie réelle des gens.

Le pape François a écrit que les exigences de la foi et les enseignements mêmes de l'Église ne sont pas toujours facilement compris ou appréciés par tous. Et il ajoute : « *La foi conserve toujours un aspect de croix, elle conserve quelque obscurité qui n'enlève pas la fermeté à son adhésion.* » (*Evangelii Gaudium* 42). Quant à la vie conjugale, nous savons bien que, s'il manque le regard tourné vers Jésus, la vocation matrimoniale et l'amour conjugal font également défaut. « *L'histoire d'une famille – dit le pape François – est jalonnée de crises en tout genre* » (*Amoris Laetitia* 232) sans oublier – écrivait Jean-Paul II – même des ruptures et parfois des séparations qui sont le « *remède extrême après que l'on ait vainement tenté tout ce qui était raisonnablement possible pour l'éviter* » (*Familiaris Consortio* 83).

De telles situations existent également dans notre Ordre. Mais l'Ordre n'est pas indifférent à ceux qui sont victimes ou qui se trouvent dans des situations de séparation conjugale. Il est nécessaire que les prieurs fassent preuve de discernement et de sens pastoral, et que les coreligionnaires montrent de la compréhension, ainsi qu'un grand soutien dans la prière et la proximité, à l'égard des personnes qui souffrent. En outre, la participation à la vie de l'Ordre est certainement d'une aide morale, surtout quand, en pareil cas, il peut y avoir un affaiblissement de la foi et dans le témoignage. Il n'empêche que le divorce est un mal (*cf. Amoris Laetitia 246*) et qu'avec un nouveau mariage, de fait, on tend à s'exclure de la participation pleine à la vie sacramentelle, mais non de la foi chrétienne. Dans ces deux cas, ceux qui assument des responsabilités au sein de l'Ordre en particulier sont invités, je le dis avec tristesse, à renoncer à leur affectation sans pour autant renoncer à la finalité de leur appartenance à l'Ordre. En vérité, l'Ordre n'est pas une institution purement honorifique, mais une voie pour témoigner de la fidélité au Christ et à l'Église, avec une attention particulière à la Terre de Jésus, en soutien à l'Église Mère de Jérusalem.

En ce sens, le choix de membres ayant une vie morale intègre et élevée, et un engagement généreux, est fondamental et constitue une étape délicate dans le processus d'adhésion, ainsi que dans l'évaluation de ceux qui occupent des fonctions de responsabilité. Mais il est aussi nécessaire, s'agissant de matière morale, d'éviter les commérages, les envies, les jalousies, les discrédits et, en même temps, de montrer une véritable disponibilité pour le service, de la part de ceux qui ont une responsabilité (Lieutenants, Présidents, Délégués, etc.) dans la vie de l'Ordre. Ne cessons pas de regarder le Christ qui n'est pas venu pour être servi mais pour servir, et qui nous appelle tous à avoir une totale confiance en lui.

Fernando Cardinal Filoni

(juin 2021)